

Directives de plongée pour les sorties du Club

Vous trouverez, ci-dessous, un exemple des profondeurs admises lors de plongées. Il s'agit d'un extrait des directives de différentes fédérations dont les standards officiels sont à appliquer et priment sur nos informations.

Sources :

- Code Vagnon (adopté par la FSSS)
- Standards PADI
- Standards CMAS

A. Règles générales

On ne plonge jamais seul

Les palanquées sont limitées à 4 plongeurs

Les plongées de nuit sont limitées à 20 m et sans palier

Une feuille de palanquées doit être établie pour chaque sortie Club

B. Palanquées et profondeurs maximales

<i>Palanquée</i>	<i>Profondeur maximum</i>
1. Deux P1 autonomes	10 m
2. Un P2 avec un ou deux P1 autonomes	15 m
3. Deux Open Water autonomes	18 m
4. Deux P2 autonomes	20 m
5. Un P2+/P3 avec un P1	20 m
6. Un P2+/P3 avec un P2	20-40 m*
7. Deux Advanced Open Water ou Rescue	30-40 m*
8. Deux P2+/P3	40 m
9. Deux Divemaster	40 m
10. Avec un seul détenteur et un premier étage	25 m
11. Sans stab	20 m

* *selon expérience*

Tout membre du Club a pris connaissance de ce règlement et lors de chaque sortie du Club, un briefing sera fait par le responsable concernant les directives de plongée. En cas de non-respect de ces directives, vous serez seul(e) responsable de vos actes.

Ces directives ont été approuvées à l'unanimité le 9 avril 1999 à Courfaivre lors de l'assemblée générale extraordinaire.

adaptation 2016

Le comité